

2M'PAYSAGES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
au capital de 83 000,00 euros
Siège social : 14 rue de la Vallée
52000 NEUILLY-SUR-SUIZE
RCS CHAUMONT 910 110 154

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier mars à dix-huit heures, Monsieur Mathieu MENARD, associé unique, propriétaire de 830 parts sociales a pris les décisions suivantes relatives à :

- Transfert de siège
- Mise à jour des statuts.
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – TRANSFERT DE SIEGE

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège à NEUILLY-SUR-SUIZE (52000), 43 rue Paul Cornuot à compter de ce jour.

L'adresse personnelle de l'associé unique sera également mise à jour à l'occasion de cette modification statutaire.

L'adresse personnelle de Monsieur Mathieu MENARD sera mentionnée :

43 rue Paul Cornuot
52000 NEUILLY-SUR-SUIZE

DEUXIEME DECISION - MISE A JOUR DES STATUTS

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de procéder à la mise à jour des statuts afin de tenir compte de la modification statutaire résultant des présentes.

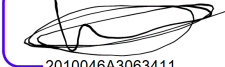
TROISIEME DECISION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES - FRAIS

Tous les pouvoirs sont conférés au porteur de l'un des originaux en vue de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires. Tous les frais et droits résultant des présentes seront supportés par l'EURL 2M'PAYSAGES.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à dix-huit heures et trente minutes.

« lu et approuvé »

Monsieur Mathieu MENARD

Signé par :

2010046A3063411...